



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 avril 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 avril 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Chine, qui exercera la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai, prévoit d'organiser une réunion de haut niveau sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : défendre le multilatéralisme et le système international centré sur l'Organisation des Nations Unies », réunion qui se tiendra le 7 mai 2021.

Afin d'orienter le débat, la Chine a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Zhang Jun**



**Annexe à la lettre datée du 29 avril 2021 adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois]

**Note de cadrage pour la réunion de haut niveau
du Conseil de sécurité qui se tiendra sur le thème
« Maintien de la paix et de la sécurité internationales :
défendre le multilatéralisme et le système international
centré sur l'Organisation des Nations Unies »**

I. Introduction

1. Lors de sa présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai, la Chine organisera une réunion de haut niveau sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : défendre le multilatéralisme et le système international centré sur l'Organisation des Nations Unies », qui se tiendra le 7 mai 2021. À l'heure où le monde tout entier doit faire face à un certain nombre de problèmes, dont la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la reprise économique et les changements climatiques, la communauté internationale choisit de défendre le multilatéralisme et de promouvoir le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les affaires internationales. La Chine espère que les membres du Conseil de sécurité verront dans cette réunion l'occasion de réaffirmer leur ferme attachement au multilatéralisme, de défendre les buts et les principes de la Charte des Nations Unies, de soutenir le système international centré sur l'ONU et d'appuyer le renforcement constant de la gouvernance mondiale.

II. Contexte

2. L'Organisation des Nations Unies occupe une place centrale dans la pratique du multilatéralisme et constitue le cadre principal pour la défense de ce dernier. En 1945, le fléau de la guerre ayant par deux fois infligé d'indicibles souffrances à l'humanité, la communauté internationale a tiré les enseignements de ces souffrances et décidé de s'engager sur la voie du multilatéralisme en créant l'Organisation des Nations Unies, l'organisation intergouvernementale internationale la plus universelle, la plus représentative et dotée de la plus grande autorité. Ce faisant, elle a ouvert un nouveau chapitre dans la cause de la paix et du développement dans le monde. Au cours des 76 dernières années, de nouvelles guerres mondiales ont été évitées, plus d'un milliard de personnes ont été sauvées de la pauvreté, la cause des droits humains a considérablement progressé partout dans le monde et la notion de coopération internationale s'est imposée dans les esprits de chacun et de chacune.

3. Les faits ont prouvé que le concept et la pratique du multilatéralisme étaient sources d'importants bienfaits pour les peuples de toutes les nations. Après avoir joué un rôle essentiel et indispensable dans l'ordre mondial d'après-guerre, le système international centré sur l'ONU et les normes essentielles découlant de la Charte qui régissent les relations internationales sont devenus la pierre angulaire du maintien de la stabilité de l'ordre mondial d'aujourd'hui.

4. Le 31 janvier 1992, au premier sommet du Conseil de sécurité, les États Membres ont réaffirmé leur attachement au multilatéralisme et au système de sécurité collective établi par la Charte des Nations Unies. Le 14 septembre 2005, au sommet

du Conseil organisé à l'occasion du soixantième anniversaire de l'Organisation, il a été largement admis que les mécanismes multilatéraux devaient être renforcés si l'on voulait que celle-ci puisse relever efficacement les défis mondiaux. Le 9 novembre 2018, au débat public du Conseil qui s'est tenu sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : renforcement du multilatéralisme et rôle de l'ONU », toutes les parties ont convenu que le multilatéralisme était la seule option possible pour régler des problèmes mondiaux.

5. Ces dernières années, le multilatéralisme a été mis à rude épreuve à de nombreuses reprises. La politique de groupe et la confrontation idéologique ont pris de nouvelles formes qui sapent l'autorité et l'efficacité des institutions multilatérales et nuisent à l'impartialité et à l'égalité sur lesquelles le multilatéralisme est fondé. La pandémie de COVID-19 nous a une fois de plus rappelé que tous les pays sont liés entre eux et partagent un même avenir. Compte tenu des menaces et problèmes auxquels le monde ne cesse de se heurter, la seule voie à suivre pour trouver des solutions est de défendre et de pratiquer le multilatéralisme. Selon un sondage mondial réalisé par l'Organisation, 87 % des personnes interrogées estiment que la coopération internationale est essentielle pour remédier aux problèmes mondiaux tels que la pandémie de COVID-19, et 74 % jugent crucial le rôle de l'ONU. Le 21 septembre 2020, les dirigeants du monde ont adopté à l'unanimité la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle ils ont souligné que le multilatéralisme était non pas une option mais une nécessité et que l'Organisation des Nations Unies devait être au centre de nos efforts. Ce sont là les aspirations, exprimées d'une seule voix, de la communauté internationale.

III. Objet du débat

6. Le débat pourra porter sur les questions suivantes :

a) L'évolution du multilatéralisme, le bilan à dresser des enseignements tirés de l'expérience et les moyens de mieux consolider le système multilatéral et de prévenir la résurgence de l'unilatéralisme ;

b) Les valeurs fondamentales et les principes de base du multilatéralisme, à savoir le type de multilatéralisme dont le monde a besoin et la manière dont le multilatéralisme doit être défendu ;

c) Ce que la communauté internationale devrait faire pour mieux défendre le système international centré sur l'Organisation des Nations Unies et les normes essentielles découlant de la Charte qui régissent les relations internationales, continuer d'harmoniser et d'encadrer les relations entre les pays au moyen d'institutions et de règles, et continuer de résoudre les différends par la consultation et le dialogue ;

d) Les moyens de renforcer la solidarité et la coopération internationales et d'utiliser le multilatéralisme pour résoudre les problèmes de sécurité les plus urgents, qu'ils soient traditionnels ou non, auxquels la communauté internationale doit faire face actuellement ;

e) L'avenir, et les avis et propositions sur les manières de renforcer l'autorité de l'Organisation, de faire accepter le rôle central de celle-ci dans les affaires internationales et de maintenir en place le mécanisme international de sécurité collective qui a été établi, avec le Conseil de sécurité en son centre.

IV. Modalités de la réunion

7. La réunion se tiendra par visioconférence et sera présidée par M. Wang Yi, Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine. Les membres du Conseil de sécurité sont invités à désigner des représentants de haut niveau pour qu'ils y assistent et y fassent des déclarations. Ces derniers entendront un exposé du Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session, M. Volkan Bozkir.
